



# ÉLECTIONS TPE Personnel des Greffes des Tribunaux de Commerce

TRÈS PETITES ENTREPRISES

VOUS TRAVAILLEZ DANS UNE ETUDE DE MOINS DE 11 SALARIES,  
C'EST VOUS QUI CHOISISSEZ LE SYNDICAT QUI VOUS DEFEND !  
ENTRE LE 30 DECEMBRE 2016 ET LE 13 JANVIER 2017, VOTEZ CFDT !



## La CFDT a tenu ses engagements ! Bilan de 2013 à 2016

**Complémentaire santé (HARMONIE MUTUELLE)** : la CFDT a participé activement aux négociations pour mettre en place un régime de complémentaire santé pour tous les salariés. L'accord a été signé par la CFDT le 12 décembre 2014.

**Pouvoir d'achat** : signature d'accords dont l'augmentation du point est toujours supérieure à la hausse des prix à la consommation (accord du 23/04/2013 à + 1,80 % - accord du 12/03/2014 à + 1 % - accord du 11/03/2015 à + 1,30 % - accord du 13/04/2016 à 0,6 %).

**Classification** : l'avenant n° 77 a été signé le 11 janvier 2013 par la CFDT. Avec la création de 10 coefficients supplémentaires et la clarification des tâches à exécuter selon le niveau, cet avenant permet enfin aux salariés d'évoluer dans leur carrière.

**Le treizième mois** : le 17 novembre 2015, l'avenant relatif à la mise en place du treizième mois a enfin pu être signé. Cela faisait plus de 5 ans que la CFDT portait cette question à l'ordre du jour de la commission mixte paritaire !

**Agir sur la formation professionnelle** : 4 administrateurs CFDT siègent à l'OPCA PL et prennent toutes les décisions relatives à la gestion, à l'organisation et au bon fonctionnement de cet organisme paritaire.

**Loi Macron** : La CFDT a fait les démarches nécessaires auprès des ministères, assemblée nationale, sénat pour sauvegarder l'emploi dans la profession.

## Les objectifs CFDT pour 2016/2020

- **Améliorer votre pouvoir d'achat.**
- **Améliorer votre protection sociale** : mise en place d'un accord prévoyance
- **Améliorer vos conditions de travail** : mise en place d'un accord sur la qualité de vie au travail (risques psychosociaux, santé au travail, égalité de chances dans le déroulement de la carrière, égalité salariale entre les hommes et les femmes, meilleure prise en compte de la répartition et charge de travail...).
- **Défendre vos emplois suite à l'application de la loi Macron dans la profession.**



[SALARIES-DES-GREFFIERS-DES-TRIBUNAUX-DE-COMMERCE.FR](http://SALARIES-DES-GREFFIERS-DES-TRIBUNAUX-DE-COMMERCE.FR)

INFOS-FLASH n° 28  
Le 22 décembre 2016



[CFDT-SERVICES.FR](http://CFDT-SERVICES.FR)

[PETITES ENTREPRISES.CFD.T.FR](http://PETITES ENTREPRISES.CFD.T.FR)

**La CFDT vous défend, VOTEZ CFDT !**